

## Faculté de philosophie et lettres



### ISLE3DA TA Diplôme d'études approfondies en philosophie et lettres (arts du spectacle)



#### Gestion du programme

ISLE Commission interfacultaire du DEA en Philosophie et Lettres

Le DEA en Philosophie et Lettres est géré par une commission interfacultaire regroupant des membres des facultés de Théologie et de Droit Canonique (TECO), des Sciences Philosophiques (ISP), de Philosophie et Lettres (FLTR) et du Centre d'études théâtrales (THEA).

Responsable académique : J. Florence, Contact : A. Wibo (010472272, wibo@thea.ucl.ac.be)

#### Objectif de la formation

En 2005-2006, tous les étudiants admis au doctorat seront inscrits au DEA correspondant. Ils seront répartis ultérieurement dans les formations doctorales thématiques. Les activités réalisées dans le cadre de leur DEA en 2005-2006 seront validées dans le cadre de la formation doctorale à laquelle ils seront inscrits ultérieurement.

Le diplôme d'études approfondies constitue un programme de troisième cycle qui a pour objectif spécifique une formation à la recherche. Il a sa finalité propre ou accompagne le doctorat.

#### Conditions d'admission

Aux conditions fixées par l'autorité facultaire compétente, le DEA est accessible aux étudiants porteurs d'un grade académique de deuxième cycle dans la discipline (obtenu avec le grade de distinction au moins) ou d'un diplôme équivalent. Des informations complémentaires sur les conditions d'admission spécifiques à la filière Arts du spectacle peuvent être obtenues auprès des personnes de contact mentionnées ci-dessus.

#### Demande d'admission

Les procédures d'admission et d'inscription au rôle de l'université sont précisées dans la partie "Renseignements généraux" de la page WEB : <http://www.ucl.ac.be/etudes/programme.html>

#### Structure générale du programme

Le DEA comprend un an d'études (avec possibilité d'étalement sur deux ans).

Le programme comporte 300 heures dont :

- 120 heures d'activités de formation à la recherche : séminaires, cours avancés ou activités équivalentes;
- un rapport de recherche ou article accepté pour publication ou chapitre de thèse estimé à 180 heures.

#### Contenu du programme

S'informer auprès du Centre d'études théâtrales